



Procès-verbal

Conseil du 25 février 2008

L'an deux mille huit, le lundi 25 février à 20 h 30 le Conseil de Communauté, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Jean-Claude MARTIN, Président, à la Maison du Pays d'Alby.

Nombre de délégués titulaires présents : 17

Nombre de délégués suppléants présents : 1

Date de convocation du Conseil : 18 février 2008

Présents : MARTIN Jean-Claude, BERTONE Claudette, LEROY Jean-Yves, DELORME Noëlle, DUPASSIEUX Georges, DALEX Roland, FILLARD Cécile, GUERRAZ Jean-Claude, BESSON Bernadette, VERNEY Marcel, DUBOIS Jean-Louis, FERROUD Emile, BUGUET Jean-Pierre, RIGOT Georges, ALCARAS Julien, DEBUISSON Denis, EXCOFFIER Henri, LE ROUX Marc.

Absents : PIROT Valérie, VARNIER Denis, SALOMON Gérard, PERRON Jean-Pierre MEUSNIER-DELHAYE François, CHATELAIN Gérard, FARGIER Gilles, VIRET Nathalie, DAVIET Robert, BAUQUIS Alain, BARRACHIN Christian, LIEVOIS Jérôme, LAPERROUSAZ Irénée.

Monsieur Jean-Louis DUBOIS est élu secrétaire de séance.

Assistaient également à la séance au rang du public :

M. Fernand PEILLOUD, Conseiller général

Mme Thérèse MORFIN, responsable du secteur social, enfance, jeunesse,

M. Robert MERCIER, responsable du secteur Bâtiment et travaux

M. Patrick LECONTE, Directeur général des services,

En préambule, M. MARTIN, Président, dresse un résumé de l'action menée par le conseil de communauté durant le mandat qui s'achève.

Il rappelle :

- **les principales réalisations**, en particulier la Maison Intercommunale des Services publics qui a permis le renforcement du secteur social, le transfert et l'extension de la crèche multi-accueil à la communauté, la création d'un Relais Assistantes Maternelles (RAM) et le regroupement des services à la personnes et les chantiers d'insertion ont été étendu au canton de Rumilly.

Des évolutions importantes ont été menées à bien : la mise en place de la Taxe Professionnelle Unique (TPU), le transfert des Ordures Ménagères, l'adoption du schéma de cohérence territoriale (SCOT).

Dans le domaine de l'assainissement, les programmes inscrits au schéma général ont été réalisés, de nouvelles stations d'épuration ont été construites : STEP du « Meurat » à CUSY et de « La Plaine » à ST SYLVESTRE, un nouveau service a été mis en place le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC).

- **les projets engagés à poursuivre :**

- La zone des grands Vris terminée et commercialisée
- Les zones des Crêts de Viry et d'Orsan en cours de commercialisation
- Les ZAC des grands champs et de Moutti à la sortie de l'autoroute à lancer
- L'extension de l'EHPAD dont l'appel d'offres des travaux est en cours
- Le Programme Local de l'Habitat qui sera le premier chantier du futur mandat
- L'extension des équipements sportifs qui sera engagé fin 2008
- Les actions dans le cadre du Contrat de Développement avec la Région Rhône-Alpes
-

- **les dossiers qui devront être débattus au cours du prochain mandat :**

- Le nouveau Contrat de Développement Rhône-Alpes,
- Les transports en commun,
- La réflexion sur l'extension des compétences.

- **sur le plan financier**, la dette a été ramenée de 11,5 millions d'euros en 2001 à 10.5 Millions en 2005 malgré un investissement total sur le mandat de plus de 20 millions d'euros. Le fonctionnement est passé de 3 millions d'euros à 5.6 millions d'euros sur la même période.

Il termine en remerciant les Vice-présidents, les élus et le personnel pour leur collaboration active au fonctionnement de la communauté.

M. GUERRAZ précise que le rythme d'investissement s'est situé à 1.4 millions d'euros par an dans le domaine de l'assainissement.

I- PROCES-VERBAL du 28 janvier 2008:

Le conseil adopte à l'unanimité le procès-verbal du 28 janvier 2008.

II- BUDGET PRIMITIF 2008 :

II-a) Les grandes orientations du budget 2008

En préambule M. MARTIN, expose les grandes orientations du budget 2008 :

A- Les nouveautés du budget 2008 :

- En fonctionnement

- Le coût de fonctionnement de l'hôtel d'entreprises ouvert depuis janvier 2008
- Le S.P.A.N.C. :

- Impact financier sur 1 an d'un poste de technicien (2/3 : SPANC, 1/3 : SPAC) pour accompagner l'étude de diagnostic des installations individuelles
- Solde de l'étude de diagnostic des installations Individuelles
- Le nouveau CDRA en cours de négociation
- L'inscription d'une part des travaux de l'EHPAD en Fonctionnement (reprise sur provisions)
- Modification possible du régime indemnitaire du personnel (à l'étude)

- En Investissement :

Avec un total de 5 995 K€, les investissements sont moins importants qu'en 2007.
 Solde des acquisitions foncière près du collège et rachat d'une parcelle industrielle (ADS).
 Des chantiers nouveaux : l'aménagement du secteur René LONG (1^{ère} tranche), le parc auto et l'extension de la ZI près du péage de l'autoroute, le solde de la ZAC d'ORSAN et la toiture du Gymnase.
 Des travaux d'assainissement avec le lancement des programmes de VIUZ et ST SYLVESTRE.

- Dette : stabilité de l'annuité de la dette et un ratio d'endettement qui reste faible (1 année et 5 mois)

B- La fiscalité :

- **La Taxe Professionnelle Unique (TPU) : le taux de 14,98 % demeure sans changement**
 Les Bases de TP sont en hausse de 7.14 % après une progression de 7.45 % en 2006 et 10 % en 2007. Cette hausse traduit le dynamisme économique du pays d'Alby qui accueille de nouvelles activités.
- **La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) : L'augmentation moyenne des taux est de 2.58%.** La subvention d'équilibre passe de 5 % à 4 %. Cependant les bases n'étant pas encore connues, la subvention d'équilibre sera ajustée en fonction des besoins de financement.

C- Les grands équilibres budgétaires :

Les dépenses de fonctionnement progressent de 6 % (6 % en 2007).
Une épargne nette prévisionnelle de 950 K€ (1 564 K€ en 2007), soit 12.4 % des recettes réelles de fonctionnement (20 % en 2007) dégage une marge d'autofinancement de 15.83 % (21 % en 2007) pour les dépenses d'Investissement.

II-b) La présentation détaillée du budget 2008

M. LECONTE, Directeur Général des Services, présente au conseil les différents postes budgétaires qui permettent de dégager un autofinancement prévisionnel de 949 174 €. Détaillée dans un document de commentaires, la présentation consolidée, hors opérations d'ordre et de transferts, du budget principal et des budgets annexes reprend les éléments suivants :

Dépenses réelles de fonctionnement :	5 601 782 € (+ 6 %)
---	----------------------------

Charges à caractère général : 1 466 002 € +18% (1 239 003 € en 2007)

Dans ce chapitre sont rassemblées les charges liées au fonctionnement interne de la collectivité telles que, achat de prestations de services, fournitures, petits équipements et études, transports scolaires, électricité, entretien réparation, maintenance, impôts.

On observe sur ce chapitre une augmentation de 220K € soit +18 %, conséquence de l'inscription de la part des travaux de l'EHPAD financés par une reprise sur la provision pour un montant de 198 K€.

Charges de personnel : 1 582 799 € (+ 7.6 %, 1 470 396 € en 2007) (voir les pages 17 à 21 des commentaires).

Les frais de personnel augmentent de 7.6 % ou 3% par rapport à 2007 si on intègre ou pas une enveloppe pour la modification du régime indemnitaire.

Cette augmentation s'explique par **(page 18)** :

a) les variations dites modulables :

Transformation de poste :

Le poste à l'économie sera financé sur un mi-temps en relation avec la CCCR à partir de l'été 2008 (1/2 année en 2008) : moins 21 000 €

b) les variations obligatoires :

L'augmentation générale des traitements estimée à 1 %, les cotisations sociales, les avancements d'échelon et de grade ainsi que l'impact sur une année complète des créations de postes de la crèche halte garderie et du RAM : 63 401 €.

c) une option facultative :

Une enveloppe est inscrite au budget pour permettre la négociation d'une modification du régime indemnitaire avec la mise en place éventuelle de tickets restaurants.

Ainsi, compte tenu de ces modifications, les charges de personnel (hors enveloppe supplémentaire) progressent de 42 400 € (soit 3%) et représentent un impact budgétaire supplémentaire de 4 269 €(+1%). Il est à noter que ces charges représentent 27,01 % des dépenses réelles de fonctionnement. Ce taux reste relativement stable au fil des années. (Tableau page 21).

⇒ Le conseil adopte à l'unanimité l'inscription budgétaire des postes proposés (pages 17 à 21 des commentaires) et l'organigramme des services.

Frais de gestion et dépenses imprévues 2 066 621 €(+ 1 %, 2 043 931 € en 2007)

On trouve dans ce chapitre les dépenses qui "sortent" de la collectivité telles que les subventions et les contributions aux EPCI (**voir les pages 22 et 23 des commentaires**).

L'augmentation de 22 690 € de ce chapitre est constituée par :

Une augmentation de 15 % des participations aux organismes extérieurs (principalement imputable au SIGAL pour le nouveau CDRA)

Une nouvelle subvention d'équilibre au budget CLI s'ajoute à l'enveloppe des subventions d'équilibre inscrites aux budgets annexes (page 3) avec un montant total de 543 899.66 € +19 % (456 462.88 € en 2007).

Subventions aux associations :

Depuis la réforme de la comptabilité M14 en 2006, il convient de prévoir une enveloppe budgétaire de subventions et de délibérer séparément sur la liste des subventions accordées.

Ainsi, il est proposé de voter un crédit de 215 941 € à l'article 6574 : subvention de fonctionnement et de délibérer sur les subventions sur lesquelles le conseil est d'accord, à savoir :

⇒ Le conseil adopte à l'unanimité le tableau des subventions proposées (sur une enveloppe de 215 941 €) pour un montant global de 157 841 € selon la répartition suivante :

Ecole de Musique du Canton d'Alby (aide au fonctionnement)	40 650 €
Maison de la Nature de Gruffy (aide au fonctionnement)	2 500 €
ADMR du Canton d'Alby (aide au fonctionnement)	15 000 €
Office du Tourisme de l'Albanais (aide au fonctionnement)	13 518 €
Office du tourisme de l'Albanais (indemnité guide)	175 €
A. S. Collège (aide au fonctionnement)	700 €
La Grive (aide au fonctionnement)	2 350 €
Basket Pays d'Alby (aide au fonctionnement)	5 775 €
Amicale Laïque ski (aide au fonctionnement)	2 750 €
Football club Pays d'Alby (aide au fonctionnement)	13 000 €
Etoile sportive football de Saint-Félix (aide au fonctionnement)	4 400 €

Club des Randonneurs du Chéran (école de ski)	1 000 €
Club des Randonneurs du Chéran (école VTT)	500 €
Club des Randonneurs du Chéran (convention sentiers PDIPR)	600 €
Mémoire des Pays du Chéran	1 630 €
Foyer du collègue (aide au fonctionnement)	6 000 €
Judo club Cusy (aide au fonctionnement)	2 080 €
Souvenir Français (aide au fonctionnement)	310 €
Mission locale (aide au fonctionnement)	1 600 €
Cant'on lit au Pays d'Alby (fête du livre)	1 900 €
Cyclamen	550 €
CAE Rumilly développement (convention)	7 000 €
CAE Rumilly développement (subvention exceptionnelle)	4 650 €
Anecy Initiatives (convention)	11 358 €
Forum Emploi	500 €
Association Passerelle (distribution et impression)	5 000 €
Amicale du personnel territorial (aide au fonctionnement)	11 745 €
Viulans Tireurs (aide au fonctionnement et subv. exceptionnelle)	600 €

Le reste de cette enveloppe reste en attente de versement pour les subventions suivantes : 10 500€ (ADMR, service des repas), 27 500 € (PLAJ), 11 000 € (centre de loisirs), 8 000€ Passage (chantiers éducatifs) et 1 000 € AGIR abcd sur le Budget CLI.

Frais financiers : 486 361 € (- 10 %, 543 202 € en 2007)

(Voir les annexes au budget qui reproduisent l'état de la dette, ainsi que le graphique de régression de la dette **page 28 des commentaires**).

Dépenses réelles d'investissement :	7 030 128 €, 8 296 843 € en 2007 (- 15.26 %)
--	---

Remboursement du capital de la dette 1 094 547 € (+5 %, 1 038 904 € en 2007).

Dépenses d'équipement 5 995 581 € (- 17 %, 7 257 939 € en 2007, voir le document commentaires pages 24 à 27)

Les dépenses d'équipement hors assainissement, sont constituées principalement par l'inscription de :

-1 ^{ère} tranche de l'extension des équipements sportifs près du collège René LONG	1 794 000€
- Aménagement de la zi des chardons et du parc auto à la sortie de l'autoroute	956 800€
-Acquisitions foncières pour l'extension des équipements sportifs près du collège(solde)	685 000€
-Solde de la ZAC d'ORSAN en convention Publique d'Aménagement avec la SEDHS	300 000€
-Réfection de la toiture du gymnase (un Dossier DGE sera déposé)	131 560€
-Solde du Bâtiment relais (hôtel d'entreprises) sur le budget TVA	130 000€
-Le rachat de la plateforme ADS sur le budget TVA	170 000€
-Acquisitions foncières moulti sud	36 255€

NB : l'extension de l'EHPAD sera inscrite en report au BS 2008.

Le programme de travaux d'assainissement se poursuit avec une diminution de 40 %, à raison de 1 530 422 € contre 2 547 782 € pour 2007. Deux programmes nouveaux seront engagés cette année :

- VIUZ « collecteur secteur Grand Maison » pour 500 000€ TTC
- et ST SYLVESTRE « collecteur Secteur Marcelette » pour 940 000€ TTC

Recettes réelles de fonctionnement :	7 645 503 € (- 3.22 %)
---	-------------------------------

Produit des services : 1 092 585 € (- 1 %, 1 107 827 € en 2007)

Sur ce chapitre sont comptabilisées la redevance d'assainissement et la participation aux travaux dont la prévision est prudente (au total 672 000 €, +39 560 € par rapport à 2007) **page 33 et 34 des commentaires**, les prestations de service du CLI et du service petite enfance, les recettes des inscriptions aux transports scolaires et les remboursements des frais des personnels mis à disposition du SMIAC, Il convient de noter que les ventes de terrains qui sont inscrites en investissement C/024 sauf pour les cessions de terrains aménagés (lotissement) qui restent comptabilisées au BTVA C/7015 en compte de stock. 104 930 € sont inscrits pour la vente au garage PROVENT.

Impôts et taxes 3 233 547 € (+ 6 %, 3 060 889 € en 2007)

a) TEOM (page 35 des commentaires) :

Il est rappelé que le calcul de la TEOM a été modifié par délibération du conseil du 19 septembre 2005 afin de prendre en compte les dernières dispositions législatives et d'intégrer les services spécifiques dans la répartition par habitant. L'appel de fonds du SITO A pour 2008 s'élève pour le fonctionnement à 819559.96 € au lieu de 766457.67 € (+ 6.93 %) auquel il convient d'ajouter les achats de conteneurs pour un montant de 6 041.14 € (soit 5 105.87 €, FCTVA déduit). Il est rappelé que la Communauté de Communes du Pays d'Alby a adopté le principe d'une subvention d'équilibre dégressive de 12 % en 2003 à 4 % en 2008) pour absorber l'impact de la mise en place de la TEOM sur l'ensemble des communes.

La Communauté de Communes prenant en charge 32 782.42 € dans le cadre de cette subvention d'équilibre, la somme de 786 777,54 € auquel il convient d'ajouter 5 105.87 € pour les achats de conteneurs, seront couverts par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

NB : Compte tenu de l'absence d'évaluation définitive des bases foncières, il est proposé d'adopter les taux sur une estimation calculée à partir d'une progression des bases de 5% par rapport à 2007. La subvention d'équilibre sera revue par le conseil à la hausse ou à la baisse dès que les bases 2008 seront connues.

⇒ Le conseil adopte à l'unanimité le **tableau provisoire** de répartition des taxes d'enlèvement des ordures ménagères sur chaque commune du canton et les différents taux de cette taxe appliqués à chaque commune. A titre d'information, le taux moyen de la TEOM sur le canton est de 9,59 % contre 9,34 % en 2007.

b) Contributions directes :

Compte tenu du passage à la TPU en 2004, la CCPA ne fait plus appel aux taxes additionnelles. En l'absence de notification des bases de TP pour 2008, le conseil délibère sur une estimation établie sur une augmentation de 5% de la base et sur le maintien du taux de TPU à 14.98%.

Le produit fiscal sans augmentation du taux progresse de 115 995€. L'allocation compensatrice versée par l'Etat (C/74833 : 38 000€), qui correspond à des dégrèvements divers reste identique à 2007 dans l'attente de la valeur définitive fournie par les services fiscaux.

Les recettes de la CCPA progressent globalement de 116 091 €, soit 4.93 % **(voir commentaires page 29)**.

Enfin, **le taux de la TPU** correspond au taux moyen pondéré des taxes professionnelles du canton dans l'année qui précède l'instauration de la TPU, **soit 14,98 %**.

Il est rappelé que la réforme de la TP entrée en vigueur en 2007, prévoit un plafonnement de la TP à 3,5 % de la valeur ajoutée de l'entreprise. L'état compensant la différence. Cependant toute nouvelle augmentation de taux décidée par la collectivité sera à la charge de celle-ci pour les entreprises plafonnées, soit la moitié des entreprises de la CCPA. Il est proposé de conserver le taux en vigueur.

⇒ Le conseil adopte à l'unanimité les taux d'imposition suivants :

DECISION EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

Libellés	Bases Notifiées	Variation des bases	Taux votés par le conseil		Variation de taux	Produit voté par l'assemblée 2007	Variation du produit
			(N-1)	N			
Taxe Professionnelle Unique	Nc (1)		14,98 %	14,98 %	néant	Nc (1)	
TOTAL							

(1) - Cependant une estimation officieuse des bases nous a été communiquée. Voici le montant prévisible de la TPU pour 2008 qui sera ajusté à l'occasion d'une prochaine décision modificative :

Base : 16 603 000€ (+7%) ,

Taux : 14,98% (idem 2007),

Montant de la TPU : 2 487 129€ (soit + 165 754€, +7%)

Subvention et participation : 2 632 992 € (- 18 %, 3 193 387 €) :

Ce chapitre comptabilise les recettes de la dotation globale de fonctionnement (D.G. F), de la Dotation de Développement Rural (DDR) (**voir page 30 du fascicule commentaires**), des subventions de fonctionnement au titre, des services sociaux (CTL, Multi accueil), des transports scolaires et celle du pôle social ainsi que la subvention fiscale représentant la part des salaires dans la taxe professionnelle désormais intégrée à la DGF.

Le montant officieux de la Dotation d'intercommunalité de la DGF marque une hausse 3.38 %, pour s'établir à 506 471 €. Dans l'attente de la notification officielle de cette dotation il est proposé d'inscrire le montant de la Dotation 2007, soit 489 927€.(page 29 des commentaires)

La baisse de ce chapitre s'explique par la fin des travaux de la MISP et des subventions correspondantes ainsi que par la diminution des Dotations de Développement Rural qui arrivent à terme.

Autres recettes de fonctionnement : 686 379 € (+27,5 %, 538 034 € en 2007)

On trouve dans ce chapitre les revenus des loyers (**voir p. 31 du fascicule commentaire**) en hausse de 110 785 €, le remboursement par l'Etat (CNASEA) pour les emplois aidés du CLI, ainsi que le remboursement des charges locatives.

Il est précisé que cette année le montant des recettes de ce chapitre augmente de 148 345 €.

Recettes réelles d'investissement :	5 046 406 €, 5 693 238 € en 2007 (- 11 %)
--	--

Voir Page 6 des commentaires

Emprunt à souscrire pour financer les investissements : 2 741 008 € (- 5 %, 2 896 864 € en 2007)

Recettes d'équipement : 2 305 398 € (- 18 %, 2 796 374 €).

Sont enregistrés sur ce compte le fonds de compensation de la TVA (FCTVA), les subventions de l'agence de l'eau et du conseil général pour les travaux d'assainissement, la vente d'immobilisations ainsi que les subventions en annuité du conseil général (**voir page 32 des commentaires**).

La forte diminution de ces recettes s'explique par la vente à la SEDHS des terrains servant d'emprise à la ZAC d'ORSAN dans le cadre de la Convention Publique d'Aménagement réalisé en 2008 pour un montant de 400 000€ alors qu'ils étaient estimés à 600 000 € en 2007.

Le conseil adopte à l'unanimité le budget primitif qui dans sa présentation consolidée, hors opérations d'ordre et de transfert, s'équilibre en recettes et en dépenses à hauteur de 12 691 910 € au titre de l'exercice 2008 (13 593 376 € en 2007) et présente un autofinancement prévisionnel de 949 174,56 €.

III - Transports scolaires - Vote du tarif 2007-2008 :

Monsieur le Président rappelle au conseil que l'organisation des transports scolaires est assurée par la Communauté de Communes du Pays d'Alby en qualité d'Autorité Organisatrice de 2^{ème} rang (A.O.2).

A ce titre, les élèves transportés bénéficient de la gratuité du service de transport moyennant une inscription annuelle dont le montant couvre la mutualisation du service pour les élèves à moins de 3 kilomètres ainsi qu'une part des frais de gestion assurés par la Communauté de Communes du Pays d'Alby.

Pour l'année scolaire 2008-2009, le conseil décide de fixer le tarif de l'inscription à 54 € (cinquante-quatre euros) par élève.

IV - ECONOMIE :

IV-a) Demande de subvention au conseil général pour l'implantation PROVENT :

M. MARTIN rappelle que le conseil général a attribué une subvention de 9.14€/m² au titre des opérations d'aménagement de la zone des Crêts de Viry. Une subvention de 3.04€ /m² a déjà été accordée au titre des acquisitions foncières.

Le conseil décide de solliciter le versement du solde de la subvention, soit 6.10€/m² x 2 998m² = 18287.80 € répartis en 10 annuités de 1 828.78 €, au titre de l'implantation de l'entreprise PROVENT (SCI « les 4 chemins »)

IV- b) Bail précaire dans l'hôtel d'entreprises pour la société TER BEKE :

M.RIGOT, vice-président chargé de l'économie indique que, dans le cadre de la mise en place de son plan social, la société TER BEKE souhaite louer des bureaux dans l'hôtel d'entreprises pour une courte période.

Le conseil décide la mise à disposition, à raison de 8 €HT /m² loyer nu et 2 €/m² pour les charges loatives des bureaux suivants :

- bureau n°5 de 15 m² situé au 1^{er} étage pour la période du 19 mars au 31 décembre 2008,
- bureau n°9 de 40 m² situé au 1^{er} étage pour la période du 19 mars au 31 décembre 2008,
- bureau n°11 de 35 m² situé au 1^{er} étage pour la période du 19 mars au 30 septembre 2008.

D'un commun accord, la date d'effet du bail précaire sera le 1er avril 2008.

IV-c) Cession d'un délaissé de la zone d'Orsan à M. DAGUET :

M.RIGOT demande au conseil qui l'accepte, la cession d'un délaissé de la zone d'Orsan d'une surface d'environ 20m² à M. DAGUET résidant à St Félix au prix fixé par les domaines.

V- SOCIAL :

V- a) CLI - convention d'adhésion 2008 à AGIRE 74 :

Madame DELORME rappelle au Conseil de Communauté que l'association AGIRE 74 assure la coordination des chantiers d'insertion du département de Haute-Savoie. Par délibération A005.07 du 29 janvier 2007, le Conseil de Communauté a décidé d'adhérer à cette association afin de bénéficier de son aide pour promouvoir les actions d'insertions en faveur des publics en difficulté, notamment les bénéficiaires du RMI . Une convention a été signée pour l'année 2007. Il est proposé de signer une convention pour l'année 2008 incluant : l'adhésion annuelle (40€) et un service d'appui (appui méthodologique pour l'organisation, action de professionnalisation des encadrants, mise en réseau des acteurs de l'insertion) pour un montant de 500 €.

Le Conseil de Communauté, après avoir entendu l'exposé de Madame DELORME et avoir délibéré, approuve à l'unanimité la convention proposée par AGIRE 74 et autorise le Président à la signer.

V- b) CLI - convention de financement avec l'Etat (Direction Départementale du Travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle) pour l'accompagnement social et professionnel des salariés :

Madame DELORME rappelle au Conseil de Communauté que le chantier local d'insertion bénéficie, pour la mise en œuvre des contrats aidés sur le chantier local d'insertion du Pays d'Alby. Pour l'année 2008, la DDTEFP propose à la Communauté de Communes une aide financière de 8 448 € pour l'accompagnement de 12 postes (16 en 2007) ; dans ces conditions la CCPA serait autorisée à signer au maximum 16 contrats initiaux ou renouvellement.

Elle rappelle qu'en 2007 la CCPA avait bénéficié d'une aide de

17 000 € ce qui représente une diminution de près de 50 % de l'aide de l'Etat.

Néanmoins, il est proposé d'accepter le projet de convention proposée par la DDTEFP, afin de permettre la poursuite des actions d'accompagnement engagées en faveur des salariés du CLI.

Le Conseil de Communauté, après avoir entendu l'exposé de Madame DELORME et avoir délibéré, approuve à l'unanimité les termes de la convention proposée par la DDTEFP et autorise le Président à la signer.

V- c) CLI- convention de formation et d'accompagnement socio professionnel des salariés :

Madame DELORME rappelle au Conseil de Communauté les obligations de la CCPA en matière d'accompagnement socio professionnel et de formation des salariés du CLI. Une consultation a été organisée pour permettre à la collectivité de choisir un organisme offrant le meilleur service au Chantier local d'insertion. Après examen des propositions des entreprises, il est proposé de retenir l'offre de BAYA CONSULTING et de signer, pour trois mois, à compter du 1^{er} mars, une convention de formation et d'accompagnement des salariés du CLI pour un montant forfaitaire de 2 727,27 €

Le Conseil de Communauté, après avoir entendu l'exposé de Madame DELORME et avoir délibéré, approuve à l'unanimité la convention de formation et d'accompagnement avec BAYA consulting et autorise le Président à la signer.

V- d) CLI - Postes de chefs d'équipe - modification de l'indice de référence :

Madame DELORME et Monsieur MARTIN rappellent au Conseil de Communauté l'organigramme du chantier local d'insertion, la composition de l'équipe d'encadrement technique et le rôle dévolu aux chefs d'équipe. Dans la perspective d'une modification de cet encadrement et compte tenu des missions nouvelles qui seront confiées aux chefs d'équipes, le conseil décide de fixer l'indice brut de référence de leurs postes à 438 à compter du 1^{er} avril 2008 (au lieu de 379 actuellement)

V- e) RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES : convention de mise à disposition gratuite de locaux par la commune de Saint-Félix

Madame DELORME rappelle au Conseil de Communauté que le RAM organise dans différents villages de la communauté de communes des animations (temps d'accueil collectif) à destination des enfants et de leurs assistantes maternelles. La commune de Saint-Félix propose de mettre gracieusement à disposition du service des locaux d'animation et de rangement permettant le stockage sur place d'une partie du matériel nécessaire à ces animations. La commune a présenté un projet de convention de mise à disposition gratuite qui précise les modalités de ce prêt de locaux.

Le Conseil de Communauté, après avoir entendu l'exposé de Madame DELORME et avoir délibéré, approuve à l'unanimité les termes de la convention proposée par la commune de Saint-Félix et autorise le Président à la signer.

V- f) MULTI ACCUEIL COLLECTIF : convention avec un médecin référent

Madame DELORME rappelle au Conseil de Communauté sa délibération du 29 janvier 2007 par laquelle il a approuvé la convention avec le Docteur Laurent Paillard afin que ce dernier assure le suivi médical des enfants au sein de la structure multi accueil « les Bambins du Chéran ». Après une première année de fonctionnement il est proposé de renouveler la convention pour l'année 2008 et d'augmenter le nombre d'heures de vacation (3 h par mois) compte tenu du très grand nombre d'enfants accueillis (75 enfants sur les 36 places agréées). Le conseil de communauté, après avoir entendu l'exposé de Madame DELORME, approuve à l'unanimité le projet de convention proposé et autorise le Président à la signer.

IV – Créations de postes :

IV-a) Poste d'adjoint technique 2^e classe (3heures /semaine):

Monsieur MARTIN, Président, expose qu'il convient de créer un poste d'adjoint technique 2^e classe pour le service bâtiment chargé du ménage de l'hôtel d'entreprises à raison de 3 heures par semaine.

Le conseil adopte à l'unanimité cette création de poste à compter du 1^{er} avril 2008.

IV-b) Poste d'agent de maîtrise en remplacement d'un poste d'Adjoint Technique :

Monsieur MARTIN, Président, propose de créer un poste d'agent de maîtrise pour le service assainissement suite à une promotion de grade accordée à un agent actuellement sur un poste d'adjoint technique.

Le conseil adopte à l'unanimité cette création de poste d'agent de maîtrise et la suppression du poste d'adjoint technique à compter du 1^{er} mai 2008.

IV-c) Modification de postes au secrétariat :

Afin de répondre à l'évolution des tâches au secrétariat et à la demande des agents, il est proposé d'autoriser le travail à temps partiel d'un agent (32h/35h) et de passer à plein temps à raison de 35h /semaine le poste d'un adjoint administratif principal actuellement ouvert à 31.5h/semaine.
Le conseil adopte à l'unanimité les modifications proposées.

XI- DIVERS :

M. MARTIN informe l'assemblée que le prochain conseil se réunira **le 7 avril 2008** pour procéder à l'élection du Président, des vice-présidents et des délégués au SIGAL et au SITO. La composition des commissions et la désignation des délégués dans les autres syndicats interviendra le lundi suivant, le 14 avril 2008 .

La séance est levée à 22h00 et se termine autour du verre de l'amitié.

Le secrétaire,
M. Jean-Louis DUBOIS

Le Président,
Jean-Claude MARTIN